

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Procès-verbal
Séance # 7 du lundi 15 juin 2026 à 19h

Membres présents

Présent Absent

Parents :

Mme Mylène Boily-Perron
Mme Marie-Andrée Pronovost
Mme Marie-Christine Lemieux
Mme Jessica Ouellet
M. Nicolas Brochu
M. Julien Gendron

x
x
x
x
x
x

Membres du personnel :

Mme Émilie Lafleur, enseignante
Mme Christine Marquis, enseignante
Mme Bénédicte Renou éducatrice
Mme Dominique Prémont, enseignante
Mme Sylvie Bédard, responsable SDG
Mme Sylvie Thomassin, secrétaire d'école

x
x
x
x
x
x

Substitut : Aucun

Membre du public : Aucun

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la rencontre

La rencontre débute à 19h00.

1.2 Présentations, présences et vérification du quorum

Avec le nombre de personnes, il y a quorum pour la rencontre.

1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président nous fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame Émilie Lafleur et appuyé par madame Bénédicte Renou d'accepter l'ordre du jour présenté. Adopté à l'unanimité

1.4 Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière rencontre

Les membres ont reçu le procès-verbal du 20 avril 2026 pour approbation à cause des corrections effectuées et celui du 25 mai 2026 pour adoption, lors de la convocation pour la rencontre.

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène Boily-Perron et appuyé par madame Marie-Andrée Pronovost d'adopter les procès-verbaux. Adopté à l'unanimité

1.5 Suivi au procès-verbal

- ❖ Pour les chandails avec le logo de Taniata, les démarches sont faites par M. Brochu et une proposition est à venir. Il est important de préciser que la vente des chandails sera de l'auto-financement.

Quand nous recevrons la proposition, un courriel sera envoyé aux membres pour approbation.

- ❖ Cour d'école – Au cours de la semaine du 15 juin, Mme Poitras participera à une rencontre conjointe avec le CRÉCA et les ressources matérielles du Centre de services scolaire, en lien avec le projet d'aménagement du terrain de soccer prévu pour l'été 2026-2027. Dans ce contexte, le CRÉCA envisage de déposer une demande de subvention auprès de la Ville de Lévis afin de soutenir la réalisation du projet. Par ailleurs, Mme Poitras mentionne qu'il pourrait être pertinent d'explorer la possibilité d'intégrer des aménagements en pierres de grande taille, pouvant servir d'espaces d'assise pour les élèves dans un contexte d'apprentissage extérieur.

- ❖ Nous sommes en attente de la soumission pour la pose des balançoires qui aura lieu durant les vacances d'été.
- ❖ Nous devrions recevoir les pancartes demandées pour aviser que nous avons des caméras et les interdictions pour le tabagisme.
- ❖ Pour les classes à double niveaux, il devrait y avoir de l'aide à la classe.

1.6 Intervention du public

Aucune

2. **CONSULTATIONS – DÉCISIONS**

2.1 Adoption /Plan de lutte 2026-2027 et reddition de compte 20252026

Les membres ont reçu deux versions du document, une longue et une courte.

Mme Youzhi Plourde nous présente et explique ce qu'est le plan de lutte pour notre école avec les changements faits d'avec celui de l'an dernier. Le code QR servant à déclarer l'intimidation sera à enlever du plan de lutte.

Quelques modifications sont et seront faites sur les versions longues et courtes.

IL EST PROPOSÉ par madame Émilie Lafleur et appuyé par madame Bénédicte Renou d'accepter les documents présentés. Adopté à l'unanimité

2.2 Approbation/Règles de fonctionnement du service de garde pour 2026-2027

Mme Sylvie Bédard nous présente le nouveau canevas pour tous les services de garde.

Concernant la facturation : toutes les écoles vont facturer en même temps, le 5^e jour du mois à l'avance. Le paiement devra être fait avant la fin du même mois.

Il y aura une nouvelle façon de procéder concernant les retards de paiements.

Le Centre de Services a adopté un nouveau tarif uniforme pour tous les services de garde concernant les frais de retard après 18h00.

D'une à quinze minutes de retard – 20,00\$ par tranche de 15 minutes par famille. Après 15 minutes de retard, 6.00\$ par tranche de 5 minutes par famille.

Il faut noter que la tarification peut changer suivant les directives du ministère.

Des corrections sont à faire dans le document.

Le document sera envoyé aux membres pour approbation par courriel.

Celui-ci sera placé sur le site de l'école après le 1^{er} juillet.

2.3 Adoption/Budget initial 2026-2027

Mme Karine Poitras nous présente le suivi du budget annuel et nous en fait l'explication. Pour le budget initial, nous ferons le suivi au mois de novembre 2026.

Nouveauté pour l'an prochain : nous aurons une aide à la classe pour le préscolaire.

Mme Sylvie Bédard explique le fonds 8 qui est celui du service de garde.

Considérant qu'en vertu de l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par la direction de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire;

Le Conseil d'établissement a la responsabilité d'adopter le budget annuel proposé par la direction de l'école. Une fois adopté par le CÉ, le budget est transmis au Centre de services scolaire pour approbation. « En adoptant le budget, vous confirmez que vous êtes d'accord avec la planification financière proposée pour notre école et vous autorisez son utilisation pour la prochaine année scolaire. »

Considérant que, le Comité de répartition des ressources du centre de services scolaire a approuvé le modèle de décentralisation, conformément à la règle du ministère de

l'Éducation exigeant la décentralisation d'au moins 20 % des allocations a priori vers les écoles et les centres;
Le ministère demande qu'une partie importante des sommes soit gérée directement par les écoles plutôt que centralement par le Centre de services scolaire. Le CSS a donc adopté un modèle qui transfère davantage de ressources financières aux écoles afin qu'elles puissent répondre à leurs besoins locaux.

Considérant que les directions d'école et de centres auront connaissance des allocations décentralisées dans leur budget 2026-2027, et ce, avant la conception des tâches; et
Cette année, certaines allocations ont été annoncées plus tôt, ce qui nous permet de planifier plus efficacement l'organisation scolaire et la répartition du personnel.

Considérant qu'un budget révisé sera présenté en novembre prochain afin d'y intégrer les allocations décentralisées liées aux élèves;
Le budget que nous adoptons aujourd'hui est un budget initial. Certaines allocations dépendent du nombre officiel d'élèves et de certaines mesures ministérielles qui ne sont pas encore confirmées. Un budget révisé sera donc présenté au Conseil d'établissement à l'automne afin d'intégrer ces sommes additionnelles.

IL EST PROPOSÉ par madame Emilie Lafleur et appuyé par madame Christine Marquis d'accepter le budget initial présenté. Adopté à l'unanimité

3. INFORMATIONS

3.1 Formation du CÉ pour l'année 2026-2027

Quelques membres terminent leur mandat :
Mme Mylène Boily-Perron, Mme Marie-Christine Lemieux et Mme Jessica Ouellet.

Nous aurons trois places membres-parents à combler pour l'an prochain.

3.2 Règles de vie de l'école Taniata pour 2026-2027

Le comité « Règles de vie » présente les nouvelles pastilles représentant les règles de vie de l'école pour le préscolaire et les classe de 1^{re} année.
Ce sera beaucoup plus facile pour leur compréhension.

4. RAPPORTS

4.1 Rapport du président(e)

Aucun

4.2 Rapport des enseignants

Comme toujours, nous avons beaucoup de travail pour la fin de l'année. Bulletins, sorties scolaires, bal des finissants (6^e année), etc.

L'arrimage présco – 1^{re} année donne de bons résultats.

4.3 Rapport des professionnels

Aucun

4.4 Rapport du service de garde

Il ne reste qu'un poste à combler pour l'an prochain.

4.5 Rapport de la direction

Merci à tous pour votre collaboration au CÉ.

4.6 Rapport du représentant(e) au comité de parents

Mme Lemieux nous donne les dates des rencontres pour l'an prochain. Ce sont le : 19 octobre, 7 décembre, 8 février, 15 mars, 12 avril et le 31 mai. Ceci pour éviter de doubler avec nos dates de rencontre au CÉ.

5. AUTRES POINTS

5.1 Date de la prochaine rencontre

Assemblée générale, le 2 septembre 2026

5.2 Coup de chapeau

Bonne retraite à Mme Christine Marquis.

Merci à Mme Youzhi Plourde pour son travail extraordinaire, elle nous quitte pour une autre école.

6. CORRESPONDANCE

Aucune

7. VARIA

Aucun

8. POINTS À PLACER À LA PROCHAINE RENCONTRE

Aucun

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20h58

M. Nicolas Brochu
Président

Mme Karine Poitras
Directrice